

MA PAROLE A DU POUVOIR

La Commission nationale du débat public

# **RN13 Évreux-Chauffour**

## **Présentation du bilan de la concertation préalable**

1<sup>er</sup>. 12. 2022 |

**Dorine Bregman & Jean-Louis Laure**  
**Garant.e.s de la concertation**

# Sommaire

La CNDP et le rôle des garant.e.s

Profil de la concertation

Principaux arguments échangés

Avis des garant.e.s sur la procédure

Questions et recommandations au maître d'ouvrage

# La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

## AUTORITÉ

*Habilitée à prendre  
des décisions en son  
nom propre*



## ADMINISTRATIVE

*Institution publique*



## INDÉPENDANTE

*Ne dépend ni des  
responsables des  
projets, ni du pouvoir  
politique*



# Les 6 principes de la CNDP



**INDÉPENDANCE**  
Vis-à-vis de toutes  
les parties prenantes



**NEUTRALITÉ**  
Par rapport au projet



**TRANSPARENCE**  
Sur son travail,  
et dans son exigence vis-à-vis  
du responsable du projet



**ARGUMENTATION**  
Approche qualitative  
des contributions,  
et non quantitative



**ÉGALITÉ DE TRAITEMENT**  
Toutes les contributions  
ont le même poids,  
peu importe leur auteur



**INCLUSION**  
Aller à la rencontre  
de tous les publics

# Où en est-on dans la concertation ?

- La **concertation préalable** est **terminée** depuis le 23 octobre
- Les garants ont rendu leur **bilan** le 23 novembre
- La garante et le garant présentent ce bilan au cours de la **réunion publique** de ce jour, 1<sup>er</sup> décembre
- Le MOA dispose de **2 mois** pour répondre aux enseignements de la concertation, jusqu'au 23 janvier
- La CNDP rend un avis sur la qualité de cette réponse en **réunion plénière le 1<sup>er</sup> février**



# Profil de la concertation

# Profil de la concertation

- Un projet routier classique (mise à 2x2 voies)
- Un contexte particulier (réinscription d'un « vieux » projet)
- Une gouvernance partagée : État / région Normandie / SAPN
- Un projet vivement débattu
  - son opportunité
  - ses alternatives
- La mobilisation d'un large public et l'échange de nombreux arguments.
- Une procédure réglementaire > une concertation réussie

**=> utilité du débat public et capacité de l'intelligence collective**



# Une participation régulière et effective

- Utilisation de **tous les outils** mis à disposition du public : contributions sur le site internet et réunions publiques
- **315 contributions** mises en ligne auxquelles le MOA a répondu en totalité
- **7 réunions publiques** en plénière, ou en atelier thématique, organisés entre le 5 septembre et le 23 octobre
- Une **montée en puissance** et une **courbe d'apprentissage** avérées de la part des participants et du maître d'ouvrage

# Tonalité générale de la concertation

- Un **déroulement actif et contributif** avec parfois des moments de tension mais sans entrave au débat
- De nombreuses contributions porteuses de **demandes spécifiques** sans lien avec l'intérêt général
- D'une façon générale les critiques sont solidement **argumentées** alors que les soutiens ne le sont que faiblement
- La "**déviaton de Chauffour**" est apparue comme un sujet en soi à l'intérieur de l'objet de la concertation

# Des points de controverse

- La **validité** de certaines hypothèses a été discutée
- Des **incompréhensions** sur la présentation des scénarios
  - Scénario de **référence** vs scénarios de **projet**
  - Absence de **scénario zéro**
  - **Position** du maître d'ouvrage
- **Scepticisme** sur la procédure et **interrogations** sur le processus de décision



# Synthèse des arguments échangés

# La toile de fond de l'actualité

- L'enjeu du **réchauffement** et du **dérèglement climatique**
- La **crise énergétique**, liée notamment à la guerre en Ukraine
- La **souveraineté alimentaire** et la proximité avec le **monde agricole**

# L'opportunité globale

- **Obsolescence** du projet
- Absence de prise en considération des **évolutions sociétales**
- **Remise en cause** des objectifs affichés
- Incompréhension et/ou contestation du **gain de temps** => conséquence du projet
- Arguments **en faveur du projet**, et le cas échéant, **en faveur d'un des scénarios** de projet

# Arguments thématiques

- **Aspects financiers**
- **Aspects économiques**
- **Aspects écologiques et environnementaux**
- **Arbitrage entre les mobilités**
  - **Déviations** de Chauffour
  - Itinéraires de **substitution** et **pistes cyclables**
  - Moyens de **transport** alternatifs et **multimodaux**
- **Enjeux agricoles et fonciers**
- **Sécurité routière**

# Principales préoccupations 1/2

- Un axe de **circulation** et de **transit**
- Une **desserte fine** du territoire (habitat résidentiel, exploitations agricoles, activités économiques...), son **maillage** et son **animation**.
- Une meilleure **articulation** du projet avec les intérêts et préoccupations des acteurs des **Yvelines**.
- Un projet « **daté** », voire « **obsolète** »
- Une insuffisante prise en considération des **évolutions majeures** constatées ou attendues



## Principales préoccupations 2/2

- Réchauffement climatique et production de gaz à effet de serre liés au **transport routier**
- Des objectifs d'amélioration de la **sécurité routière** et de protection de l'**environnement** débattus avec une **moindre acuité** par les participants
- Des objectifs satisfaits *a minima* par des **aménagements ponctuels** « plus raisonnables »
- Forte implication de nombreuses **collectivités**
- Prises de position pour tel ou tel **scénario**



# Avis sur le déroulement de la concertation

# Les critères d'appréciation

- La **qualité de l'information** mise à la disposition du public
- La **mobilisation du public** dans sa diversité
- La pertinence des moyens de **communication** pour promouvoir et expliquer la procédure de la participation, annoncer les événements et rendre compte du bilan
- Le large **spectre des sujets abordés**, y compris celui de **l'opportunité** du projet, des **alternatives** mises en débat
- La **réactivité du maître d'ouvrage** à la dynamique de la concertation et l'adaptation éventuelle des outils et supports aux attentes du public

# La posture du maître d'ouvrage

- Une procédure réglementaire abordée avec **sincérité**
- Des **moyens** techniques et budgétaires **significatifs**
- Un **dossier** de la concertation **complet et détaillé** sur les enjeux et les objectifs du projet
- Une **diversité d'actions et d'outils** pour informer et **communiquer** sur la concertation
- Une capacité d'écoute et de compréhension pour organiser un **atelier supplémentaire**
- Une mobilisation pour apporter **réponse à toutes les observations**

# Avis de la garante et du garant

- Les garants considèrent que le **droit à l'information et le droit à la participation** a été **respecté**.
- La **complétude** du dossier de la concertation, l'**amplitude** de la phase **d'information préliminaire**, la **variété** des initiatives et des canaux de **communication** ont assuré la plus large **ouverture** à la concertation.
- La **vivacité** des échanges, le **volume** et la **qualité** des contributions, la **liberté de ton** des contributeurs témoignent de ce résultat.



# Demands de précisions aux responsables du projet

# Précisions à apporter par le responsable de projet et les autorités (1/3)

## **La gouvernance du projet et les modalités de la décision**

- Quelles sont les responsabilités, les compétences, les capacités, les intérêts de chacun en fonction des différents scénarios ?
- Quels seront les engagements, y compris financiers, pour la suite du projet ?
- Quelle sera l'intervention de la SAPN au titre de la convention de concession ?
- En clair : qui fait quoi ?

# Précisions à apporter (2/3)

## **Les fondamentaux du projet**

- Quelle est la justification de scénarios de projet très ambitieux et coûteux pour les finances publiques ?
- Quelle est la justification des emprises agricoles (en surface et en qualité) impactées par les aménagements selon les différents scénarios et leurs variantes ?
- Quels seraient les reports de circulation en fonction de la solution retenue ?



# Précisions à apporter 3/3

## L'option « zéro »

- actions envisagées par l'État pour sécuriser l'itinéraire et assurer le respect des règles de protection de l'environnement ?

## Le scénario de référence

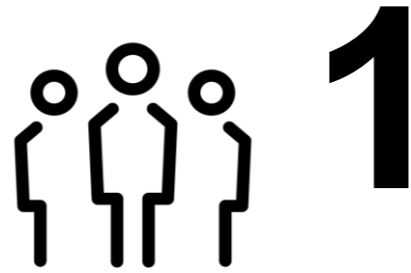
- Axes d'amélioration avec aménagements
  - Transposition échangeurs => giratoires ?
  - Giratoires supplémentaires ? À quels endroits ?
  - Ponts, tunnels ?
  - Pistes cyclables en site propre pour garantir la sécurité ?
  - Objectif de 90 km/h sur tout le tronçon ?
  - Intégration des nouvelles normes environnementales ?
  - Emprises foncières sur les terres agricoles et les propriétés qui jouxtent la RN13.

# Recommandations pour garantir le droit à l'information et à la participation du public

# Quatre recommandations

- Un nouveau site internet de la concertation
- L'organisation d'une réunion publique de reddition des comptes par les porteurs de projet
- La mise en place d'un comité de suivi
- La coordination entre la concertation continue sur la RN13 et la concertation continue sur la LNPN

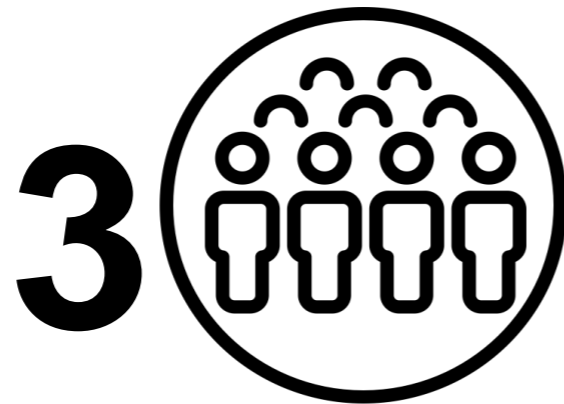
# La concertation préalable, et après ?



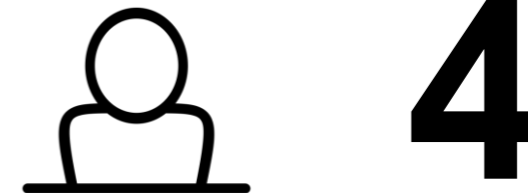
Les tiers garants publient le bilan de la concertation préalable



Le responsable du projet répond aux enseignements de la concertation



La Commission nationale rend un avis sur la qualité de cette réponse



Si le projet se poursuit, la concertation avec le public se poursuit également, sous l'égide d'un garant de la CNDP

## Pour consulter et télécharger le bilan des garant.e.s

- <http://RN13-evreux-chaufour.fr>
- [www.normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr)
- [www.normandie.fr](http://www.normandie.fr)
- [www.sapn.fr](http://www.sapn.fr)
  
- [www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)



LA commission nationale du débat public CNBP

MA PAROLE A DU POUVOIR

